FAITS & DOCUMENTS

LETTRE D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES FONDÉE PAR EMMANUEL RATIER

SOMMAIRE

N° 532 9 €

➤ ENQUÊTE : (p.1-12)

LA DISPARITION DE BRIGITTE TROGNEUX 2 — LA MARIÉE

➢ METTRE FIN À LA "RUMEUR" : MODE D'EMPLOI (p.1-2)

➢ UN DIFFAMATEUR AU BOUT DU FIL (p.2-3)

➢ LA DESCRIPTION DE SYLVIE BOMMEL (p.3-4)

➢ 25 AVRIL 2019 : UNE PREMIÈRE PARUTION (p. 4)

➢ AUX ORIGINES DU DOCUMENT (p. 5)

➢ AUSSITÔT EXHUMÉE, AUSSITÔT EFFACÉE (p. 6)

➢ UN DOCUMENT DÉCONCERTANT (p. 7)

➢ BRIGITTE TROGNEUX EN 1976 (p. 8-12)

LE VRAI VISAGE D'EMMANUEL MACRON

S.4 - *Le Talentueux M. Trogneux*

Ep.4 - La Disparition de Brigitte Trogneux 2 — La Mariée

INDEX

Anizon E. p.9
Auzière A. p.3
Bolloré V. p.6
Bouchez A.-M. .. p.8
Corbrion M. p.2
Costes G. p.4
Dalbet B. p.2
Delarue É. p.3
Delarue H. p.8
Deprez L. p.3
Dupond-Moretti É. p.3
Naudy J. p.4
Poussard X. p.2
Trogneux B. p.1
Trogneux J.-C. ... p.4
Trogneux J.-M. ... p.4

ENQUÊTE

LA DISPARITION DE BRIGITTE TROGNEUX (2) – LA MARIÉE

En effectuant toutes les démarches possibles pour consulter les photos de classes de Brigitte Trogneux, *Faits & Documents* a d'abord pu retracer précisément le parcours scolaire de cette dernière, avant d'établir que ces documents étaient dans le domaine public et communicables à n'importe quel citoyen qui en ferait la demande.

Mettre fin à la «rumeur» : mode d'emploi

Nous ne recommandons toutefois pas aux citoyens «ordinaires» d'engager des démarches auprès des administrations concernées. Cela alimenterait le narratif médiatico-politique visant à assimiler l'affaire Trogneux à une campagne de harcèlement. Nous fournissons donc toutes les instructions et le cadre légal aux journalistes encartés qui couvrent l'affaire. Nos informations peuvent aussi être utilisées dans le cadre d'une procédure de référé engagée par la partie civile ou par les prévenues en vue de l'appel du procès en diffamation engagé par les Trogneux. Dans son *Avis n°20243660* rendu le 18 juillet 2024, l'autorité compétente, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) «constate en l'espèce que, si les photographies de classes et trombinoscopes des classes 1967-1968 à 1971-1972 comportent nécessairement des mentions couvertes par le secret de la vie privée des élèves concernés, le délai de cinquante ans précité est échu. Les documents sollicités, s'ils existent, sont ainsi désormais librement communicables à toute personne qui le demande. […] La commission émet par la suite un avis favorable à la demande de communication des documents sollicités, selon la modalité choisie par le demandeur». Ce cadre légal (ici reproduit) vaut aussi pour les photographies et photos de classes antérieures ainsi que pour le ou les dossiers scolaires de **Brigitte Trogneux**....

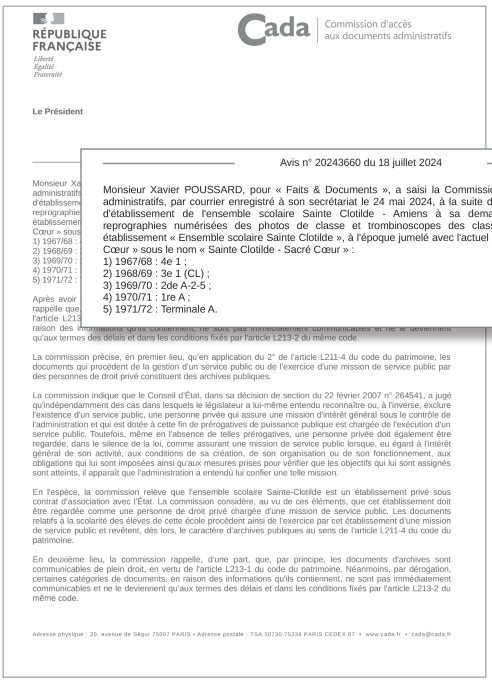

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cada | Commission d'accès aux documents administratifs

Le Président

Avis n° 20243660 du 18 juillet 2024

Monsieur Xavier POUSSARD, pour « Faits & Documents », a saisi la Commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 24 mai 2024, à la suite du refus opposé par le chef d'établissement de l'ensemble scolaire Sainte Clotilde - Amiens à sa demande de consultation des reprographies numérisées des photos de classe et trombinoscopes des classes suivantes, de l'actuel établissement « Ensemble scolaire Sainte Clotilde », à l'époque jumelé avec l'actuel « Lycées & Campus Sacré-Cœur » sous le nom « Sainte Clotilde - Sacré Cœur » :

1) 1967/68 : 4e 1 ;
2) 1968/69 : 3e 1 (CL) ;
3) 1969/70 : 2de A-2-5 ;
4) 1970/71 : 1re A ;
5) 1971/72 : Terminale A.

Après avoir rappelé que l'article L213 [illegible] raison des informations qu'ils contiennent, ne sont pas immédiatement communicables et ne le deviennent qu'aux termes des délais et dans les conditions fixés par l'article L213-2 du même code.

La commission précise, en premier lieu, qu'en application du 2° de l'article L211-4 du code du patrimoine, les documents qui procèdent de la gestion d'un service public ou de l'exercice d'une mission de service public par des personnes de droit privé constituent des archives publiques.

La commission indique que le Conseil d'État, dans sa décision de section du 22 février 2007 n° 264541, a jugé qu'indépendamment des cas dans lesquels le législateur a lui-même entendu reconnaître ou, à l'inverse, exclure l'existence d'un service public, une personne privée qui assure une mission d'intérêt général sous le contrôle de l'administration et qui est dotée à cette fin de prérogatives de puissance publique est chargée de l'exécution d'un service public. Toutefois, même en l'absence de telles prérogatives, une personne privée doit également être regardée, dans le silence de la loi, comme assurant une mission de service public lorsque, eu égard à l'intérêt général de son activité, aux conditions de sa création, de son organisation ou de son fonctionnement, aux obligations qui lui sont imposées ainsi qu'aux mesures prises pour vérifier que les objectifs qui lui sont assignés sont atteints, il apparaît que l'administration a entendu lui confier une telle mission.

En l'espèce, la commission relève que l'ensemble scolaire Sainte-Clotilde est un établissement privé sous contrat d'association avec l'État. La commission considère, au vu de ces éléments, que cet établissement doit être regardée comme une personne de droit privé chargée d'une mission de service public. Les documents relatifs à la scolarité des élèves de cette école procèdent ainsi de l'exercice par cet établissement d'une mission de service public et revêtent, dès lors, le caractère d'archives publiques au sens de l'article L211-4 du code du patrimoine.

En deuxième lieu, la commission rappelle, d'une part, que, par principe, les documents d'archives sont communicables de plein droit, en vertu de l'article L213-1 du code du patrimoine. Néanmoins, par dérogation, certaines catégories de documents, en raison des informations qu'ils contiennent, ne sont pas immédiatement communicables et ne le deviennent qu'aux termes des délais et dans les conditions fixés par l'article L213-2 du même code.

Adresse physique : 20, avenue de Ségur 75007 PARIS • Adresse postale : TSA 50730 75334 PARIS CEDEX 07 • www.cada.fr • cada@cada.fr

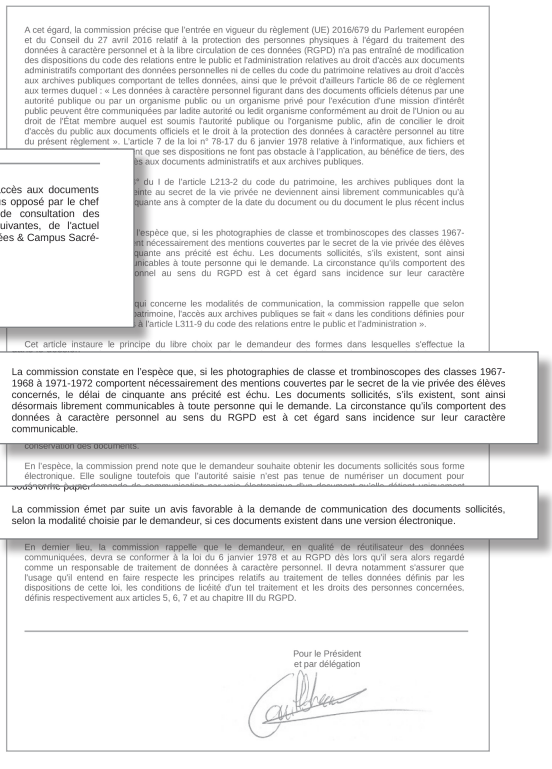

A cet égard, la commission précise que l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) n'a pas entraîné de modification des dispositions du code des relations entre le public et l'administration relatives au droit d'accès aux documents administratifs comportant des données personnelles ni de celles du code du patrimoine relatives au droit d'accès aux archives publiques comportant de telles données, ainsi que le prévoit d'ailleurs l'article 86 de ce règlement aux termes duquel : « Les données à caractère personnel figurant dans des documents officiels détenus par une autorité publique ou par un organisme public ou un organisme privé pour l'exécution d'une mission d'intérêt public peuvent être communiquées par ladite autorité ou ledit organisme conformément au droit de l'Union ou au droit de l'État membre auquel est soumis l'autorité publique ou l'organisme public, afin de concilier le droit d'accès du public aux documents officiels et le droit à la protection des données à caractère personnel au titre du présent règlement ». L'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et [illegible] que ses dispositions ne font pas obstacle à l'application, au bénéfice de tiers, des [illegible] aux documents administratifs et aux archives publiques.

[illegible] du I de l'article L213-2 du code du patrimoine, les archives publiques dont la [illegible] au secret de la vie privée ne deviennent ainsi librement communicables qu'à [illegible] ans à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus

[illegible] l'espèce que, si les photographies de classe et trombinoscopes des classes 1967- [illegible] nt nécessairement des mentions couvertes par le secret de la vie privée des élèves [illegible] quante ans précité est échu. Les documents sollicités, s'ils existent, sont ainsi [illegible] icables à toute personne qui le demande. La circonstance qu'ils comportent des [illegible] nnel au sens du RGPD est à cet égard sans incidence sur leur caractère

[illegible] qui concerne les modalités de communication, la commission rappelle que selon [illegible] patrimoine, l'accès aux archives publiques se fait « dans les conditions définies pour [illegible] à l'article L311-9 du code des relations entre le public et l'administration ».

Cet article instaure le principe du libre choix par le demandeur des formes dans lesquelles s'effectue la [illegible] conservation des documents.

En l'espèce, la commission prend note que le demandeur souhaite obtenir les documents sollicités sous forme électronique. Elle souligne toutefois que l'autorité saisie n'est pas tenue de numériser un document pour [illegible] sous forme papier.

[illegible] de communication par voie électronique d'un document qu'elle détient sous une [illegible]

En dernier lieu, la commission rappelle que le demandeur, en qualité de réutilisateur des données communiquées, devra se conformer à la loi du 6 janvier 1978 et au RGPD dès lors qu'il sera alors regardé comme un responsable de traitement de données à caractère personnel. Il devra notamment s'assurer que l'usage qu'il entend en faire respecte les principes relatifs au traitement de telles données définis par les dispositions de cette loi, les conditions de licéité d'un tel traitement et les droits des personnes concernées, définis respectivement aux articles 5, 6, 7 et au chapitre III du RGPD.

Pour le Président
et par délégation

La commission constate en l'espèce que, si les photographies de classe et trombinoscopes des classes 1967-1968 à 1971-1972 comportent nécessairement des mentions couvertes par le secret de la vie privée des élèves concernés, le délai de cinquante ans précité est échu. Les documents sollicités, s'ils existent, sont ainsi désormais librement communicables à toute personne qui le demande. La circonstance qu'ils comportent des données à caractère personnel au sens du RGPD est à cet égard sans incidence sur leur caractère communicable.

La commission émet par suite un avis favorable à la demande de communication des documents sollicités, selon la modalité choisie par le demandeur, si ces documents existent dans une version électronique.

ENQUÊTE

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a adressé son avis à *Faits & Documents* ainsi qu'à l'administration concernée, c'est-à-dire l'Ensemble Scolaire Sainte-Clotilde d'Amiens qui, tacitement, a jusque-là refusé de suivre l'avis rendu par la CADA et de fournir les pièces sollicitées. Voici donc la mise en demeure adressée par Me **Fabrice Delinde**, l'avocat de **Xavier Poussard** à la direction de l'établissement, avant saisine du Tribunal administratif.

Demande de délivrance des reprographiesnumérisées des classes 1) 1967/68 : 4ème 1 ; 2) 1968/69 : 3ème1 (CL) ; 3) 1969/70 : 2de A-2-5 ; 4) 1970/71 : 1ère A et 5) 1971/72: Terminale A.

Fabrice Delinde <fabricedelinde@ jeu. 29 août à 16:30
À : <directrice.steclo@

À l'attention de Madame ou Monsieur le Directeur
Etablissement scolaire Sainte Clotilde

Affaire : POUSSARD, EDITION ET DOCUMENTATION PARISIENNE c/ Sainte Clotilde

Objet : Demande de délivrance des reprographies numérisées des classes 1) 1967/68 : 4ème 1 ; 2) 1968/69 : 3ème 1 (CL) ; 3) 1969/70 : 2de A-2-5 ; 4) 1970/71 : 1ère A et 5) 1971/72 : Terminale A.

Madame ou Monsieur le Directeur,

Je vous écris en qualité d'avocat de Xavier POUSSARD, directeur de publication de la revue FAITS & DOCUMENTS éditée par la société EDITION ET DOCUMENTATION PARISIENNE, afin, notamment, de vous notifier l'avis de la CADA en date du 18 juillet 2024.

Dans cet avis, la commission est favorable aux demandes de mon client.

La commission précise qu' *«en l'espèce que, si les photographies de classe et trombinoscopes des classes 1967-1968 à 1971-1972 comportent nécessairement des mentions couvertes par le secret de la vie privée des élèves concernés, le délai de cinquante ans précité est échu. Les documents sollicités, s'ils existent, sont ainsi désormais librement communicables à toute personne qui le demande. La circonstance qu'ils comportent des données à caractère personnel au sens du RGPD est à cet égard sans incidence sur leur caractère communicable. ».*

Dans ces conditions, pourriez-vous m'informer si vous entendez faire droit à cette demande de communication des reprographies des classes, 1) 1967/68 : 4ème 1 ; 2) 1968/69 : 3ème 1 (CL) ; 3) 1969/70 : 2de A-2-5 ; 4) 1970/71 : 1ère A et 5) 1971/72 : Terminale A, en vertu des dispositions du 3° du I de l'article L213-2 du code du patrimoine ?

Dans le cas contraire, mon client me mandate d'ores et déjà pour agir par voie contentieuse devant la juridiction compétente.

Conformément aux règles déontologiques gouvernant la profession d'avocat, je vous saurais gré, Madame ou Monsieur le Directeur, de bien vouloir me communiquer l'identité et les coordonnées de votre avocat.

Respectueusement.

Maître Fabrice DELINDE
Avocat à la Cour

Pour l'heure, *Faits & Documents* n'est pas directement partie dans l'affaire Trogneux et ne peut engager qu'une procédure au fond qui n'aboutira qu'en 2025 ou 2026. C'est pourquoi, nous fournissons nos informations aux prévenues et à la partie civile qui peuvent lancer un référé, c'est-à-dire une procédure d'urgence. Concernant le Sacré-Cœur d'Amiens, qui avait assuré à *France Dimanche* ne pas avoir conservé les photos de classes, précisons que la conservation des archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale a été intégralement précisée, avec un historique des textes officiels dans une circulaire de 52 pages émise le 22 février 2005 par le ministre de l'Éducation nationale **François Fillon** et par le ministre de la Culture **Renaud Donnedieu de Vabres**. Le texte est consultable sur *FranceArchives* sous le code SIAF *DPACI/RES/2005/003*.

Précisons également que l'avis de la CADA vaut aussi pour les Lycées et Campus Sacré-Cœur d'Amiens ainsi que pour le centre d'archives de la province Belgique, France, Pays-Bas des Religieuses du Sacré-Cœur de Jésus (RSCJ) sis à Lyon (Rhône). Contacté par Xavier Poussard le 24 mai 2023, l'archiviste de ce centre se montre d'abord surpris que nous jouions cartes sur table en expliquant chercher les photos de classe de **Brigitte Trogneux**. Il nous explique que nous ne sommes pas le premier à passer. Quand Xavier Poussard lui demande s'il a déjà été contacté par « d'autres journalistes», l'archiviste, fort sympathique au demeurant, lâche : « non, c'est pas des journalistes, c'est des particuliers qui me font des demandes. Alors je sais, ils me font pas des demandes directement sur Mme Macron, évidemment, parce qu'ils savent très bien que je ne vais pas donner suite à leur demande [...]. Effectivement, on a des demandes qui sont indirectes et puis après, en creusant un petit peu, la personne ne veut pas cracher le morceau parce qu'elle cherche toujours Brigitte Trogneux». Face à notre insistance, l'archiviste lance : «Je suis historien… Bon après qu'est-ce que ça peut nous foutre de savoir si c'est un homme ou une femme, un machin, enfin, pfff…» Sur le même ton, nous lui répondons : «Moi je suis biographe, si vous voulez… C'est pareil : si un type on lui dit "cette bagnole, elle marche pas"… C'est vrai que, après tout, qu'est-ce que ça peut nous foutre qu'elle marche ou qu'elle marche pas ? Sauf que le type, il est garagiste. Vous voyez, c'est un peu la même situation.» Comme le Sacré-Cœur d'Amiens ne nous répond pas, nous tentons de faire jouer, auprès de notre interlocuteur du jour, l'autorité que lui confère sa fonction d'archiviste de la congrégation exerçant la tutelle sur l'établissement : «Je préfère que vous le fassiez vous-même, je vais vous dire, parce que j'ai déjà envoyé beaucoup de demandes… Je préfère qu'ils prennent la responsabilité ensuite de vous répondre. Voyez ? Parce que je ne sais pas s'ils vont vouloir vous répondre. Je sais parce que si c'est le cas **Brigitte Macron**, je ne sais pas s'ils vont vouloir vous répondre. Moi je m'en lave les mains de cette affaire-là, je ne vous le cache pas…»

Un diffamateur au bout du fil...

En dressant la liste des anciennes camarades de classes de Brigitte Trogneux, nous identifions un individu qui pourrait nous fournir des documents, sans a priori... Agriculteur, né en 1980, vivant apparemment hors de l'écosystème de la bourgeoisie amiénoise, il dirige une entreprise, la Société des Grands Chaumes située dans le Cher. Il s'appelle **Matthias Corbrion**. Quand nous le contactons le 2 juin 2023, nous lui expliquons avoir trouver son numéro sur Internet et le contacter car nous cherchons «à joindre deux membre de [sa] famille, à savoir **Blandine** et **Bénédicte Dalbet** [NDA : sa mère et sa tante] afin de [nous] entretenir avec elles au sujet de leur scolarité à Amiens. » Nous précisons nous tenir à sa disposition pour toute question. Dans l'heure, arrive la réponse de Matthias Corbrion : «Bonjour monsieur, je transmets votre message cependant je sais sur quoi vous enquêtez. Je me permets de vous suggérer les nombreux articles avec photos sur des sites basés en Asie. Bien cordialement. » Il assurera nous envoyer «dès que possible» un lien qui n'arrivera jamais... Des mois plus tard, un contact nous avertit que nous sommes régulièrement insultés sur *X* par un certain... Matthias Corbrion. Sous pseudonyme, évidemment...

ENQUÊTE

Nous consultons son compte *X, @4_mat*. Effectivement, l'individu y est aussi affirmatif qu'injurieux :

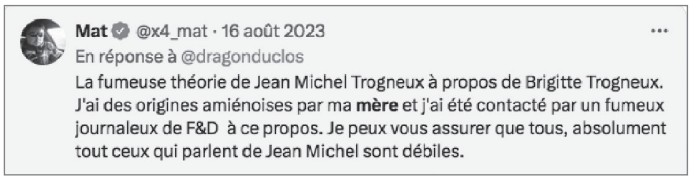
Mat @x4_mat · 16 août 2023
En réponse à @dragonduclos
La fumeuse théorie de Jean Michel Trogneux à propos de Brigitte Trogneux. J'ai des origines amiénoises par ma mère et j'ai été contacté par un fumeux journaleux de F&D à ce propos. Je peux vous assurer que tous, absolument tout ceux qui parlent de Jean Michel sont débiles.

Mat @x4_mat · 12 mars
En réponse à @SenseiKishou et @BOROWSKIMIKE
Sans entrer dans les détails, j'ai des liens avec Brigitte.
Je peux vous garantir X 1000 que Poussard est un idiot.

Nous remontons ses publications afin de consulter un élément tangible, un témoignage, ou quoi que ce soit de constructif. Nous découvrons que **Matthias Corbrion** s'est mis à publier sur l'affaire Trogneux dès le mois de décembre 2021 :

Il s'agit évidemment de **Brigitte Bardot** au Festival de Cannes en 1953... Nous avons affaire à un troll sous pseudonyme :

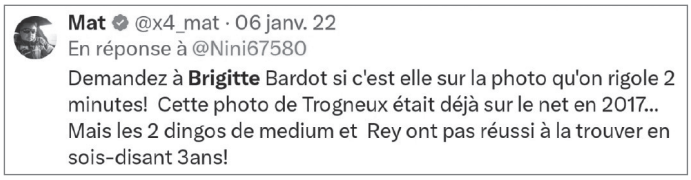
Mat @x4_mat · 06 janv. 22
En réponse à @Nini67580
Demandez à Brigitte Bardot si c'est elle sur la photo qu'on rigole 2 minutes! Cette photo de Trogneux était déjà sur le net en 2017... Mais les 2 dingos de medium et Rey ont pas réussi à la trouver en sois-disant 3ans!

Profitons de cette étude de cas pour relancer toutes celles que nous avons contactées. Qu'elles n'hésitent pas à fournir à *Faits & Documents*, à d'autres titres de presse ou à publier sur les réseaux sociaux leurs photos de classes du Sacré-Coeur ou de Sainte-Clotilde du temps où elles partageaient les bancs avec **Brigitte Trogneux**... Ne serait-ce pas le meilleur moyen de mettre fin à la «rumeur»?

Partie 2 – La Mariée

«– Ils vous diront ce qu'ils veulent bien… Beaucoup de gens mentent, vous savez, c'est la nature humaine. –Peut-être, mais tous ne mentiront pas sur les mêmes choses. Je pourrai recouper. »

Pierre Schoendoerffer, *Là-haut*, Grasset, 1981.

* * *

Diplômée d'un baccalauréat A en 1972, **Brigitte Trogneux** se marie deux ans plus tard, le 22 juin 1974, au Touquet-Paris-Plage (Pas-de-Calais) avec **André Auzière**. Cette épisode correspond à la deuxième photographie connue de la jeunesse de Brigitte Trogneux. Une dizaine d'années la sépare de la photographie de communiante. Rappelons que cette photographie ne figure pas dans la biographie officielle de « Brigitte », *Brigitte Macron , l'affranchie*, parue en janvier 2018 chez L'Archipel. Le mariage de Brigitte Trogneux et d'André Auzière y est évoqué en une ligne : « Le 22 juin 1974, à vingt et un ans tout juste, M^{lle} Trogneux devient M^{me} Auzière, à la mairie du Touquet. Les choses se sont faites rapidement, à la grande surprise de certaines de ses amies. Mais elle a une bonne raison de vouloir se marier : son très fort désir de maternité. »

La description de Sylvie Bommel

Longtemps très floues, les circonstances du mariage de Brigitte Trogneux et d'André Auzière furent mises au jour en 2019 par **Sylvie Bommel** dans *Il venait d'avoir 17 ans* (JC Lattès). La journaliste y décrit cette journée du 22 juin 1974 avec force détails. Cet épisode étant le point central de son enquête, la journaliste y revient à plusieurs reprises. Voici une compilation des extraits du livre où le mariage de 1974 est raconté :

Le père de la mariée est radieux, le soleil du Touquet beaucoup moins. Pour accompagner sa cadette à l'autel de l'église Jeanne-d'Arc, Jean Trogneux a acheté un smoking aussi blanc que ce qui lui reste de cheveux. Elle est jolie comme un cœur, Brigitte, dans sa robe longue avec bustier en dentelle. De son chignon part un voile qui descend jusqu'au sol et sa main gantée tient un bouquet de roses. Ou de renoncules, peut-être.

Elle a fêté ses vingt et un ans en avril, juste à temps pour contribuer à élire Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République, du moins si elle a suivi les consignes familiales. Elle fait partie des dernières jeunes Françaises à avoir dû attendre cet âge pour voter. Et, plus gênant, pour avoir accès à la pilule sans solliciter d'autorisation parentale. Le 5 juillet, la majorité sera abaissée à dix-huit ans.

Brigitte a passé son bras sous celui de son mari tout neuf, ce qui la réconforte peut-être mais ne résout pas son problème à lui, qui ne sait pas quoi faire de ses mains. Il les tient légèrement écartées comme s'il voulait réceptionner un ballon. Sa tenue, une redingote, ne contribue guère à le détendre, pourtant il la porte bien. André Auzière, puisque tel est son nom, est brun, grand, mince et ses traits sont fins. Sur le cliché, toutefois, il esquisse une grimace. Comme un pressentiment de son infortune à venir.

Le photographe ne doit pas être très doué, il a échoué à saisir le regard de Brigitte qui fuit vers le côté. Seuls les parents des mariés sourient franchement à l'objectif. Renée, la mère d'André, cède son fils unique à une autre femme mais elle n'a pas l'air de le prendre trop mal. Elle porte une robe en soie imprimée de grandes fleurs. La maman de Brigitte, Simone, a choisi un tailleur crème à pois marine et une capeline fleurie. Elle tient ses gants en chevreau à la main, comme le font les dames le dimanche en province à la sortie de la messe, juste avant d'aller acheter un gâteau. Sauf Simone, puisque c'est elle la marchande.

ENQUÊTE

La description de Sylvie Bommel (suite)

Le voici enfin, le premier mari de Brigitte, celui dont les Français n'ont jamais vu le visage. L'homme dont ses amis ne peuvent ou ne veulent rien dire si ce n'est qu'il est vivant et qu'il va bien. J'ai eu du mal mais j'ai fini par trouver une photo de lui, ancienne. Au moment où j'écris ce livre, aucune n'a jamais circulé. Il est beau garçon, André Auzière, sur ce cliché de 1974, j'avoue que je ne m'y attendais pas.

Jusqu'à ce que je découvre la photo du premier mariage de Brigitte décrite au début de ce livre, les amis d'André prétendaient n'avoir conservé aucun cliché de lui. Pas une mention non plus de son existence, même en explorant les tréfonds d'Internet. Qu'un homme ayant exercé une activité professionnelle de cadre supérieur dans le secteur bancaire puisse disparaître des radars à ce point est surprenant. À moins qu'une société spécialisée dans le nettoyage du Net n'ait été mandatée pour y faire le ménage. Ce n'est qu'une supposition, comment prouver le néant ?

Le 22 juin 1974, les deux jeunes gens se marient au Touquet. Les parents d'André, Louis et Renée Auzière, sont un peu perdus. Contrairement aux Trogneux qui connaissent tout le monde et que tout le monde connaît dans la petite station balnéaire, ils n'ont jamais posé leur drap de bain au bord de la mer du Nord, l'Afrique les a habitués à des eaux plus chaudes. Le maire, Léonce Deprez, qui est un ami et partenaire de tennis du père de la mariée, en prend acte dans son discours : « J'adresse tous mes vœux de bonheur aux mariés. Et je me réjouis tout particulièrement de voir deux familles d'Amiens et de Paris choisir notre ville comme cadre de leur union. Je salue en la jeune épouse la fille du président du Tennis Club et vice-président de l'Union des propriétaires, résidents et amis du Touquet. »

L'acte de mariage précise qu'André est stagiaire hors cadre (statut qui, en jargon bancaire, correspond à cadre débutant) et que sa jeune épouse est étudiante. Un contrat de mariage a été enregistré chez un notaire d'Amiens, une décision sans doute dictée par les parents mais lesquels ? Est-ce le père d'André, commissaire aux comptes, qui préfère que les choses soient carrées ou bien les Trogneux qui pensent déjà à transmettre à leur fille leur villa touquettoise ? Les témoins, eux aussi, semblent relever d'un choix parental. Du côté du marié, le registre d'état civil porte les signatures de Georges Costes, soixante-six ans, son oncle maternel et de Jacques Naudy, un collègue de son père, patron d'un grand cabinet d'expertise comptable. Brigitte, elle, est assistée de ses deux grands frères, Jean-Claude et Jean-Michel. Le premier a une fâcheuse tendance à se prendre pour son père. Il pourrait l'être.

25 avril 2019 : une première parution

Exhumée par **Sylvie Bommel**, la photographie du mariage de **Brigitte Trogneux** n'est pas publiée dans son livre-enquête *Il venait d'avoir 17 ans* (JC Lattès) mais sert de base à une longue description. Le cliché sera diffusé pour la première fois à l'occasion de la parution des « bonnes feuilles » dans *Le Point* (25 avril 2019), une semaine avant la sortie du livre, le 2 mai 2019… La photo est ainsi légendée : «Sa vie d'avant. [...] Sylvie Bommel raconte la jeunesse de Brigitte Trogneux».

FRANCE

■■■ Vendroux, est annoncée début février sur le site Internet du journal local, *L'Union*, de Reims. Et là, stupeur, en quelques heures déferle un chapelet de haine : *« Qu'elle reste chez elle pour changer les couches du gamin »*, *« Elle va laisser le dentier sur le micro »*, *« Shootez dedans. »* Dans le flot, cette phrase : *« A vos fusils, je compte sur vous. LOL. »* Aussitôt, Brigitte Macron demande à son avocat parisien, Jean Ennochi, le défenseur de Julie Gayet, de mettre en demeure le journal de supprimer ce commentaire – ce qui fut fait – et dépose plainte contre X pour *« provocation publique, non suivie d'effet, à la commission d'un crime ou d'un délit d'atteinte à la personne »*. L'auteur de l'appel au meurtre est identifié, il reconnaît avoir écrit cette phrase et comparaît devant le tribunal correctionnel de Reims la veille du match. Le 19 mars, le jeune homme de 23 ans est relaxé, le parquet fait appel. Le lendemain de l'audience, l'épouse du président de la République est à Reims, où tout porte à croire que sa présence suscitera de la colère. Dans un stade accueillant 20 000 personnes, elle arrive avec quarante-cinq minutes d'avance, tenant un point presse sur la pelouse, posant pour de nombreux selfies. Et son équipe constate que tout est calme. A la mi-temps, elle se rend dans les vestiaires, puis revient sur le banc de touche. A la 59e minute, les gradins sont paisibles. A la 88e minute apparaissent une dizaine de gilets jaunes, et de leurs bancs résonnent les sifflements, huées et quolibets. *« Contrairement à ce qui a été rapporté, Brigitte Macron n'a jamais fui le stade, et jusqu'à ce bref incident tout s'est bien passé »*, assure son cabinet, photos à l'appui. Frappée par la distorsion des narrations journalistiques, l'épouse du président revendique arborer *« une distance prophylactique »*. Celle à laquelle on évite une épidémie résistante ■

Sa vie d'avant

Portrait. Dans « Il venait d'avoir dix-sept ans » (JC Lattès), Sylvie Bommel raconte la jeunesse de Brigitte Trogneux.

De Brigitte Macron, épouse de ministre, femme de candidat à l'élection suprême, première dame, beaucoup a déjà été écrit. La journaliste Sylvie Bommel a choisi de tourner le dos à cette narration balisée. *« Détective et non confidente »*, *« bienveillante mais obstinée »*, l'enquêtrice informe le cabinet de Brigitte Macron de son propos, sans toutefois demander à la rencontrer. *« Sa communication est strictement encadrée, je n'aurai/s rien gagné à la questionner. »* En revanche, l'auteure s'installe à Amiens, pose sa valise au Touquet, sillonne l'Alsace, parle à ses anciens collègues, rencontre ses voisins, bavarde avec ses cousins, elle lit l'intégralité des archives du *Courrier picard*, épluche les bottins téléphoniques des différentes localités où Brigitte Trogneux, puis Auzière, a vécu avec son premier époux et leurs trois enfants. Son livre « Il venait d'avoir dix-sept ans » (JC Lattès) précède la conquête de Paris, la victoire présidentielle et les tourments du pouvoir. Bien plus qu'une biographie rafraîchissante de l'épouse du chef de l'Etat, il invite à un voyage pétillant dans la France de la jeunesse de Brigitte Macron, cette province bourgeoise des années 1960, où la religion carillonne, la sexualité effraie, le féminisme balbutie, le travail paie et le commerce prospère. La dernière-née de la fratrie Trogneux grandit dans une maison du quartier d'Henriville, et la blondinette à espiègle suit les cours à l'Ecole du Sacré-Cœur. Porter des bottes rouges y est puni d'une heure de retenue. Deux parents aimants et âgés, le club de tennis du Touquet, le tourne-disques, les premières boums, la lecture en cachette de *Mademoiselle Age tendre* et les premiers flirts dans les ruines du Royal Picardy, un palace abandonné. Sylvie Bommel a également cherché à découvrir « l'homme effacé », André Auzière, que Brigitte épouse le 22 juin 1974 à l'hôtel de ville du Touquet. Brigitte a 21 ans. Trente-trois ans plus tard, c'est de nouveau là qu'elle épouse le brillant et si jeune énarque Emmanuel Macron ■ ÉMILIE LANEZ

Premier mariage. Le 22 juin 1974, Brigitte Trogneux épouse André Auzière, un Parisien brun et taiseux, joli garçon, au Touquet (photo parue dans « Les Echos du Touquet », le 28 juin). Brigitte, souriante, un bouquet de renoncules à la main, a 21 ans.

COLLECTION PATRICULIÈRE

Le club de tennis du Touquet, les premières boums, le Royal Picardy…

EXTRAITS

La star de la fratrie Trogneux

A 5 ans, la voici déjà tante. Dans les repas de famille, on l'assied avec Martine et Nathalie, ses nièces. Très tôt, les repères d'âge ont été brouillés pour la petite Brigitte. Sa sœur aînée, Anne-Marie, a 21 ans quand elle voit le jour. Maryvonne, la troisième de la fratrie, décroche son brevet l'année où sa petite sœur reçoit l'onction du baptême. A 8 ans, quand Brigitte joue avec sa poupée, son frère Jean-Claude berce un vrai bébé, Jean-Alexandre. Et à 15 ans, quand elle est en âge de hurler *« I can't get no satisfaction »* avec Mick Jagger, ses aînés se souviennent que l'idole de leur jeunesse s'appelait Yves Montand. (...) Spectatrice silencieuse des grands qui l'entourent, Brigitte est aussi leur star. Pas moins de sept personnes, ses parents, ses trois sœurs et ses deux frères, rient à ses facéties quand elle fait le pitre sur sa chaise haute lors des déjeuners dominicaux. « Mais le jour où, au retour d'une soirée un peu arrosée, elle envoie valdinguer sa Mobylette dans le fossé, ils ont été sept aussi pour la gronder », me raconte Jean, qui habitait à côté des Trogneux. Quand, jeune fille, elle s'achète une minijupe vraiment très mini pour aller danser le jerk à une soirée, il y en a toujours un ou une dans la fratrie qui se sent autorisé par le droit d'aînesse à manifester sa désapprobation. Ainsi en va-t-il des petites dernières. Les grandes sœurs, agacées que leur père (Jean a 60 ans quand sa cadette en a 15) fasse preuve de la tolérance dont elles n'ont pas bénéficié au même âge, s'efforcent de rééquilibrer les choses. Les grands frères s'arrogent le droit de juger les petits amis qu'elle ramène à la maison. Tout cela, bien sûr, avec les meilleures intentions du monde.

La mort de sa sœur

Dragées blanches pour les mariages, dragées roses pour les naissances des deux premiers petits-enfants, des filles, la vie se décline en couleurs pastel pour Simone et Jean Trogneux. Le 24 février 1960, elle vire violemment au noir. Ce mercredi-là, Maryvonne, leur fille, et Paul, leur gendre, quittent leur domicile dès l'aube pour aller à Paris, où se tient une réunion des coopératives agricoles. Soixante kilomètres plus loin, il est alors 8 h 45 et l'épais brouillard du Nord ne s'est toujours pas dissipé, ils abordent le village d'Orvillers-Sorel. Un semi-remorque venu des Pays-Bas arrive en sens inverse. Pour une raison inconnue, il roule sur la voie de gauche. Le lendemain, la photo de l'accident est en première page du *Courrier picard*. « Le choc fut effroyable, écrit le journaliste, comme en témoigne l'état de la voiture, dont le moteur a été fracassé et la toiture complètement arrachée ■■■

« Il venait d'avoir dix-sept ans », de Sylvie Bommel (JC Lattès, 200 p., 17,90 €). A paraître le 3 mai.

46 | 25 avril 2019 | Le Point 2434

Le Point 2434 | 25 avril 2019 | 47

À première vue, le lecteur est étonné par le décalage entre la précision des informations recueillies par Sylvie Bommel (acte de mariage, discours du maire, etc.) et la faiblesse de la qualité d'une photographie qui semble complétement anachronique dans sa composition. Comme si quelque chose ne collait pas. Avant de livrer une analyse définitive, il nous fallait comprendre ce document et pour ce faire, tout détricoter, reconstituer et recouper…

ENQUÊTE

Aux origines du document

Contrairement à ce que suggère le récit de **Sylvie Bommel**, la photo ne provient pas d'une collection privée. Elle est disponible en source ouverte – ce qui n'enlève rien au mérite de la journaliste. Le cliché a en effet été diffusé à l'époque dans deux faire-part que la famille a fait paraître dans la presse locale. L'un dans deux éditions de *La Voix du Nord* (Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, 30 juin-1er juillet 1974), l'autre dans *Les Échos du Touquet* (28 juin 1974).

Le mariage de Mlle Brigitte Trogneux et de M. André Auzière

En l'église Ste-Jeanne-d'Arc a été célébrée la messe de mariage de M. André Auzière, stagiaire hors-cadre, fils de M. et Mme Louis Auzière, commissaire aux Comptes, avec Mlle Brigitte Trogneux, fille de M. et Mme Trogneux, président du Touquet-Tennis-Club.

C'est l'abbé Herreman, curé de la paroisse « La Providence », à Amiens, qui présidait cette célébration, en présence de nombreux amis des deux familles et des témoins, MM. Jacques Naudy et Georges Costes pour le marié et MM. J.-C. et J.-M. Trogneux, pour son épouse.

Nous présentons nos vœux de bonheur aux jeunes mariés et tous nos compliments à leurs parents.

(Ph. « La Voix du Nord »).

Mlle LUCETTE HANQUEZ, DU T.A.C., AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

C'est un événement au T.A.C. Depuis sa création, voici seulement trois ans, la section aura ce dimanche une représentante aux championnats de France en la personne de Mlle Lucette Hanquez. Elle disputera une des disciplines les plus difficiles : le 400 m.

Si c'est la joie parmi les dirigeants, ce n'est pourtant pas une surprise et cette sélection récompense le courage, le sérieux et l'amour de l'athlétisme.

Au T.A.C. depuis 3 ans elle a déjà été sélectionnée du Pas-de-Calais sur 200 m cadettes. Ce jou à Colombes, elle ne disputera qu son cinquième 400 m de sa jeun carrière. 61 s 8 en avril à Bou logne, 61 s 6 en 1re aux départementales, elle se classa second aux régionaux en 60 s 9.

Souhaitons pour cette sélectio méritée sur le plan national cette jeune Touquetoise, de rem porter une place d'honneur. So ambition ; descendre au dessou de la minute ; elle en a déso mais les possibilités.

— 2 —

Le Carnet Touquettois

Le mariage de Mlle TROGNEUX et de M. AUZIERE

Les jeunes mariés, entourés de leurs parents, à l'issue de la cérémonie religieuse à l'Eglise Jeanne d'Arc et de leur mariage à l'Hôtel de Ville.

M. Léonce Deprez souligna au cours de la cérémonie à l'Hôtel de Ville les liens qui unissent Le Touquet à la ville d'Amiens et à la Picardie ainsi qu'à la Région Parisienne et il se réjouit de voir ne deux familles d'Amiens et de Paris choisir Le Touquet comme cadre de leur union.

M. le maire exprima ses vœux de bonheur aux jeunes mariés, saluant dans la jeune épouse la fille du président du Tennis-Club, et vice-président de l'Union des Propriétaires, Résidents et Amis du Touquet.

En lisant les textes qui accompagnent les deux faire-part, nous comprenons que Sylvie Bommel a construit son récit en décrivant la photo, puis en recopiant *Les Échos du Touquet* pour le discours du maire, **Léonce Deprez**, et *La Voix du Nord* pour l'acte de mariage. La journaliste n'a donc pas consulté l'acte de mariage, ce qui est tout à fait normal. Selon la loi, une mairie ne peut délivrer de copie d'acte intégral de mariage à un tiers qu'après expiré un délai de 75 ans (2049 en l'occurrence) ou 25 ans à compter de la date du décès d'un des mariés si ce dernier délai est plus bref (2044 en l'occurrence, soit 25 ans après le décès d'André Auzière en 2019). Avant l'arrivée à expiration de ce délai, un tiers peut en revanche consulter la table alphabétique des mariages célébrés annuellement dans une commune.

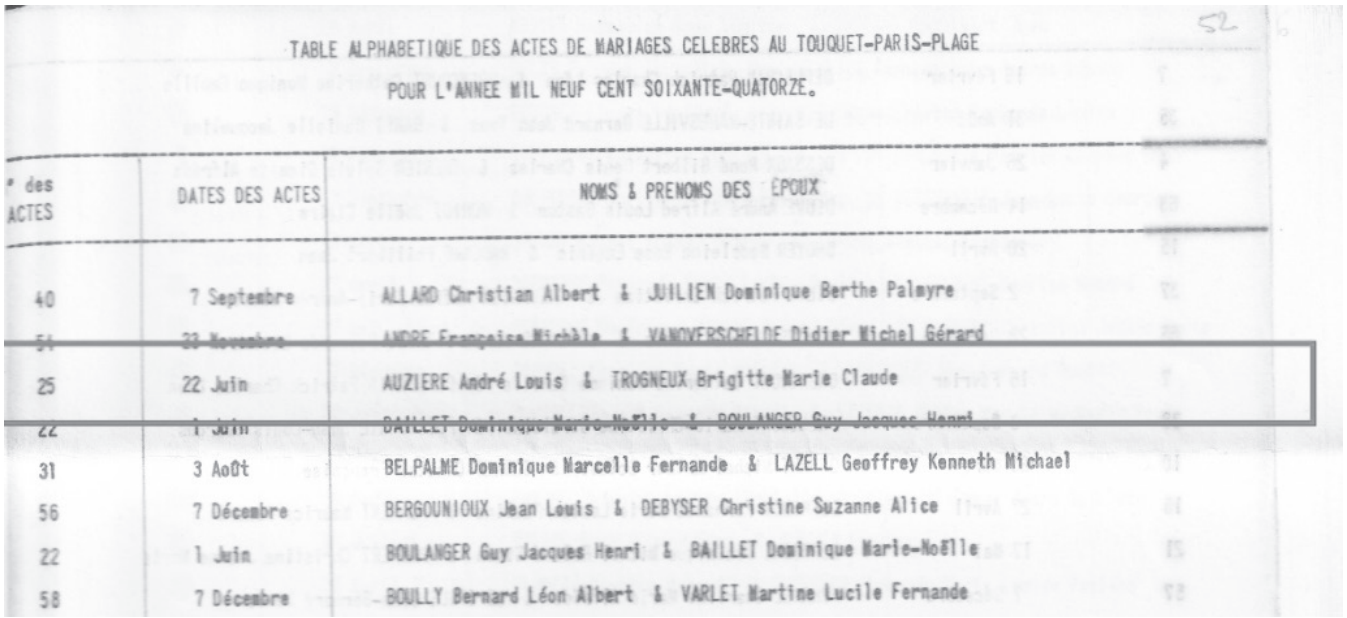

TABLE ALPHABETIQUE DES ACTES DE MARIAGES CELEBRES AU TOUQUET-PARIS-PLAGE

POUR L'ANNEE MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATORZE.

° des ACTES	DATES DES ACTES	NOMS & PRENOMS DES EPOUX
40	7 Septembre	ALLARD Christian Albert & JUILIEN Dominique Berthe Palmyre
54	23 Novembre	ANDRE Françoise Michèle & VANOVERSCHELDE Didier Michel Gérard
25	22 Juin	AUZIERE André Louis & TROGNEUX Brigitte Marie Claude
22	1 Juin	BAILLET Dominique Marie-Noëlle & BOULANGER Guy Jacques Henri
31	3 Août	BELPALME Dominique Marcelle Fernande & LAZELL Geoffrey Kenneth Michael
56	7 Décembre	BERGOUNIOUX Jean Louis & DEBYSER Christine Suzanne Alice
22	1 Juin	BOULANGER Guy Jacques Henri & BAILLET Dominique Marie-Noëlle
58	7 Décembre	BOULLY Bernard Léon Albert & VARLET Martine Lucile Fernande

ENQUÊTE

Aussitôt exhumée, aussitôt effacée

Intriguée par l'introuvable **André Auzière**, **Sylvie Bommel** avait recherché les traces de son mariage avec **Brigitte Trogneux**. Puis elle avait assemblé les documents trouvés, c'est-à-dire deux faire-part avec photo, pour reconstituer un récit. Ce qui, en soit, ne pose aucun problème déontologique, même si le contenu d'un faire-part dans la presse ne peut être assimilé à un acte d'état civil. Mais la mention du mariage dans les tables alphabétiques des mariages célébrés annuellement au Touquet-Paris-Plage rend la réalité de ce mariage indiscutable. Malgré sa découverte, cette photo de Brigitte Trogneux à 21 ans ne sera jamais véritablement intégrée à l' « album intime » de « Brigitte ». Dans le documentaire *Brigitte Macron l'influente* diffusé sur *BFMTV*, le 16 septembre 2019, la photo est très brièvement diffusée avec un effet « transparent » qui rend les mariés physiquement non identifiables. Au mieux, la photo est reproduite en très basse qualité, comme ici sur le site Internet de *Closer*, le 13 octobre 2020, dans la foulée de la communication du décès d'André Auzière survenu dix mois plus tôt. Souvent, la photo a tout simplement été effacée, comme sur *Oh ! My Mag*, un site d'information people qui a intégré le Groupe Vivendi en 2021 à la suite du rachat de Prisma Media par **Vincent Bolloré**. Dès lors, il nous fallait comprendre ce qui n'allait pas avec cette photo en essayant de la trouver dans la meilleure qualité possible. Et pourquoi pas trouver d'autres photos de l'événement ou d'autres photos de Brigitte Trogneux à la même époque...

Brigitte Macron : découvrez la seule photo publique de son premier mari André-Louis Auzière

Publié le 13/10/2020 Par Laura Carreno-Müller , mis à jour le 21/05/2023

Brigitte Macron Mort

Une rare photo d'André-Louis Auzière en compagnie de Brigitte Macron a récemment été dévoilée, plusieurs mois après sa mort survenue en décembre 2019. Closer vous propose de la découvrir.

Annonces Google
Envoyer un commentaire Pourquoi cette annonce ?

Oh! mymag

People, Actu' people

Brigitte Macron : son évolution de sa jeunesse à aujourd'hui, en images

Mis à jour le 1 juillet 2024 à 17:45
par **Carla Biancarelli**

Avant de devenir Première dame, Brigitte Macron était professeure de français. Retour en photos sur son évolution, de sa jeunesse à aujourd'hui.

Brigitte Macron 2 / 66

Celle qui est actuellement Première Dame a été élevée dans **un milieu catholique**. En effet, elle a suivi sa scolarité dans un lycée privé du Sacré-Cœur d'Amiens, dirigé par des religieuses.

Brigitte Macron lorsqu'elle était professeure à la Providence à Amiens 3 / 66

Brigitte Macron est l'épouse du président de la République Emmanuel Macron. Née Brigitte Marie-Claude Trogneux, **elle a eu une brillante carrière** avant d'endosser le rôle de Première

ENQUÊTE

Une document déconcertant

Voici la meilleure qualité de la photo disponible à ce jour, ici numérisée par *Faits & Documents*. Pour *Le Talentueux M. Trogneux*, nous faisons le choix de n'utiliser que des documents originaux et de ne pas faire appel à des logiciels de restauration de photos. Il s'agit en effet de ne pas fausser l'analyse par l'IA visuelle, c'est-à-dire la reconnaissance faciale utilisée comme support à l'analyse du matériel photographique. L'IA visuelle est un outil indiscutablement efficace et radicalement objectif. En plus d'accélerer le processus d'identification et de fournir une expertise du plus haut niveau disponible, cette solution permet d'éviter les interminables analyses de physionomistes du dimanche sur les oreilles ou la bouche. L'outil permet aussi d'éviter ces discussions oiseuses et futiles sur la longueur de l'index ou de l'annulaire. Des bavardages qui deviennent carrément gênants quand sont abordés la poitrine, le sillon mammaire, les fesses et la taille des pieds. Encore peu comprise par le public français, cette utilisation de l'Intelligence Artificielle visuelle sera perçue comme une évidence dans les années à venir, quand aura été généralisée l'intrusion de ce dispositif dans nos vies quotidiennes...

Une fois obtenue la photo dans la meilleure qualité disponible, nous pouvions déjà vérifier si l'individu présenté sur le faire-part de mariage de 1974 était bien **Brigitte Trogneux**, telle que nous l'avions identifiée lors de sa première communion. Rappelons que 70% (high) est généralement considéré comme le seuil d'identification. Le résultat est positif.

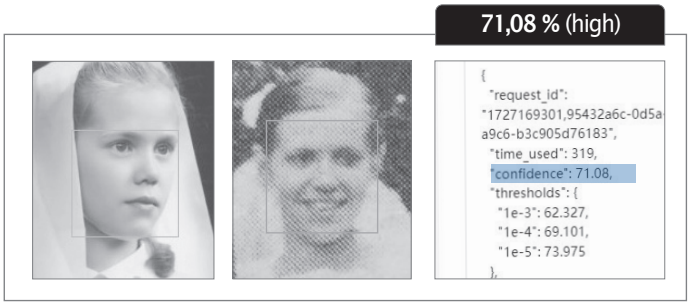

Toutefois, le cliché restait très déconcertant. En effet, les années 1970 correspondent à cette époque de rupture où l'on a « cassé les codes ». Les photographies sont devenues beaucoup plus dynamiques et beaucoup moins figées. C'est aussi l'arrivée, en provenance du Royaume-Uni, de la couleur dans les vêtements. Il suffit de se plonger dans les archives de la presse quotidienne régionale pour mesurer le décalage entre la photo de mariage de Brigitte Trogneux et d'**André Auzière** et celles réalisées à la même époque. Les innombrables exemples collectés dans *Le Carnet touquettois* des *Échos du Touquet* confirment ce décalage, et donnent à la photo du mariage d'André Auzière et de Brigitte Trogneux ce caractère si étrange, cette impression d'avoir affaire à une photo anachronique. C'est en raison de sa faible qualité et de sa dissemblance avec ce qui se faisait alors que s'est posée un temps (et à juste titre) la question de l'authenticité du cliché.

Le Carnet Touquettois

Le mariage de M. Dominique Dufresne et de Mlle Christine Paupert

Le CARNET Touquettois

LE MARIAGE DE Mlle Anita ROMERO et de M. Jean-Marie ROUSSEAU

Avant de passer à l'analyse, il nous fallait encore recouper...

ENQUÊTE

Brigitte Trogneux en 1976

Pour réunir les conditions de l'exploitation et de l'analyse de la photo du mariage de **Brigitte Trogneux** et d'**André Auzière** en 1974, il fallait nous assurer de l'authenticité du cliché et donc de son légendage fourni par le faire-part, mais aussi vérifier que Brigitte Trogneux était bien la femme présente sur la photo. Nous avons donc consulté ces faire-part de mariage partout où ils étaient disponibles, que ce soit à la BNF et dans divers centres d'archives municipaux ou départementaux. S'il s'agissait d'un faux, il y aurait forcément une faille. Or les faire-part de mariage ne diffèrent jamais. Ses deux versions sont les mêmes partout où nous les avons consultées, y compris parfois en microfilms comme à la bibliothèque municipale de Lille. Aussi, ce mariage fut-il annoncé le jour même dans *Le Courrier picard* (22-23 juin 1974) : « M. et Mme **Jean Trogneux**, M. et Mme **Louis Auzière**, sont heureux de vous faire part du mariage de leurs enfants Brigitte et André qui sera célébré le samedi 22 juin 1974, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc du Touquet. 1, rue Delambre, Amiens. 174 rue de Courcelles, Paris. » Comme il est très improbable, pour ne pas dire impossible, de produire des fac-similés modifiés de plusieurs journaux, dans plusieurs éditions locales et de disposer ces faux, y compris sur microfilms, dans des centres d'archives partout en France, nous devions conclure que les faire-part du mariage entre Brigitte Trogneux et André Auzière publiés dans la presse quotidienne ou hebdomadaire régionale en juin 1974 étaient authentiques et que la photographie qui les accompagnait représentait bien Brigitte Trogneux et André Auzière.

L'ultime recoupement allait être permis par la feuille de route transmise, le 14 juin 2023, à **Emmanuelle Anizon**, journaliste et grand reporter à *L'Obs* qui couvre l'affaire Trogneux. Décidément, nous avions vu juste en plaçant **Anne-Marie Bouchez** en tête de liste des individus qu'Emmanuelle Anizon pourrait contacter à Amiens. En effet, celle qui avait fourni le recoupement de la photo de communiante était restée proche de Brigitte Trogneux après leur scolarité. Au point que, quand elle s'était mariée en 1976, Anne-Marie Bouchez avait fait de Brigitte Trogneux son témoin. À Emmanuelle Anizon, Anne-Marie Bouchez fournira une photo de son mariage, la faisant figurer aux côtés de son époux et de son témoin, Brigitte Trogneux. Toutefois, la photographie comporte le défaut des photos privées. Le légendage est en effet produit par un témoin et, dans l'affaire Trogneux en particulier, la parole des témoins – quand il y en a une – est à prendre avec des pincettes.

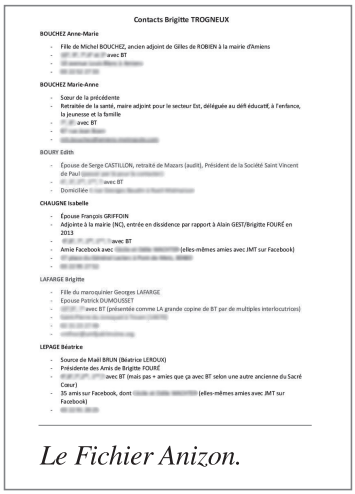

Contacts Brigitte TROGNEUX

BOUCHEZ Anne-Marie
- Fille de Michel BOUCHEZ, ancien adjoint de Gilles de ROBIEN à la mairie d'Amiens
- [redacted] avec BT
- [redacted]

BOUCHEZ Marie-Anne
- Sœur de la précédente
- Retraitée de la santé, maire adjoint pour le secteur Est, délégaute au défi éducatif, à l'enfance, la jeunesse et la famille
- [redacted] avec BT
- [redacted]
- [redacted]

BOURY Edith
- Épouse de Serge CASTILLON, retraité de Mazars (audit), Président de la Société Saint Vincent de Paul [redacted]
- [redacted] avec BT
- Domiciliée [redacted]

CHAUGNE Isabelle
- Épouse François GRIFFOIN
- Adjointe à la mairie (NC), entrée en dissidence par rapport à Alain GEST/Brigitte FOURÉ en 2013
- [redacted] avec BT
- Amie Facebook avec [redacted] (elles-mêmes amies avec JMT sur Facebook)
- [redacted]
- [redacted]

LAFARGE Brigitte
- Fille du marocquinier Georges LAFARGE
- Épouse Patrick DUMOUSSET
- [redacted] avec BT (présentée comme LA grande copine de BT par de multiples interlocutrices)
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

LEPAGE Béatrice
- Source de Maël BRUN (Béatrice LEROUX)
- Présidente des Amis de Brigitte FOURÉ
- [redacted] avec BT (mais pas + amies que ça avec BT selon une autre ancienne du Sacré Cœur)
- 35 amis sur Facebook, dont [redacted] (elles-mêmes amies avec JMT sur Facebook)
- [redacted]

Le Fichier Anizon.

Anne-Marie Bouchez (au centre), lors de son mariage avec Édouard Delarue (à gauche) le 1er juillet 1976. À sa droite, le témoin de la mariée, Brigitte Trogneux.

Nous cherchons donc à recouper le légendage fourni par Anne-Marie Bouchez en consultant son état civil. Née le 27 mai 1953 à Paris XIVe, cette dernière a en effet épousé, le 1er juillet 1976 à Amiens, **Édouard Delarue** qui est accessoirement le frère de l'avocat **Hubert Delarue**, ancien vice-président d'Amiens Métropole, chargé de la politique de la ville (2014-2020), élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur par **Éric Dupond-Moretti**, alors ministre de la Justice aux côtés duquel il avait plaidé, entre autres, dans les affaires pédocriminelles d'Outreau et Mannechez (cf. *F&D* 522).

Anne-Marie Bouchez et Édouard Delarue divorceront assez rapidement, le 17 septembre 1982. Par définition, nous ne pouvions confirmer que Brigitte Trogneux avait bien été témoin de ce mariage, puisque l'acte de mariage ne sera légalement communicable à un tiers qu'après expiré un délai de 75 ans (2051 en l'occurrence).

Toutefois, nous n'avions aucune raison de ne pas croire le témoignage d'Anne-Marie Bouchez, en tout cas sur ce point. D'autant qu'une photo de ce mariage fut publiée dans le faire-part de mariage paru parallélement dans le *Courrier picard*. Dans la voiture, les mariés portent les mêmes vêtements que sur la photo transmise à Emmanuelle Anizon et, au fond, on aperçoit le témoin vêtu en noir et blanc.

ENQUÊTE

Vieux tacots et jeunes mariés

Hier après-midi a été célébré, à la cathédrale d'Amiens, le mariage de M. Edouard Delarue et Mlle Anne-Marie Bouchez.

M. Delarue père étant vice-président du « Rétromobile-Club de Picardie », les jeunes mariés et leur suite ont emprunté un moyen de transport peu commun.

A savoir des voitures anciennes appartenant à des membres du club.

SERVICE D'URG

Médecins

Du samedi 17 h au dima 8 h :

Dr Pruvot, maison médicale rue L.-Lagrange (tél. 92.20.32 qu'à 19 h puis 92.47.89).

Dr Normand, 97, rue Dhav

Même si on distingue mal les visages sur la photo, les vêtements des mariés et du témoin que l'on aperçoit au fond permettent de recouper le légendage de la photographie transmise par Anne-Marie Bouchez à Emmanuelle Anizon

Nous avions donc une photographie de **Brigitte Trogneux** de face lors de son mariage en 1974 et une photographie de Brigitte Trogneux de profil lors du mariage d'**Anne-Marie Bouchez** en 1976. Pour passer à l'analyse de ces documents, il fallait s'assurer que ces deux photos représentaient bien le même individu. La reconnaissance faciale établit très nettement que la mariée de 1974 est bien le témoin de 1976, c'est-à-dire, dans les deux cas, Brigitte Trogneux. Pour rappel, 70% (high) correspond au seuil d'identification.

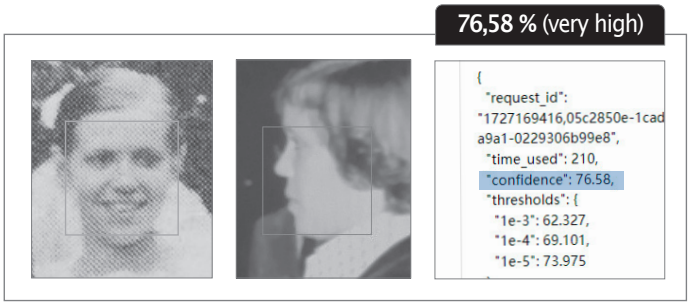

Une fois recoupés l'authenticité et le légendage de la photo du mariage de Brigitte Trogneux le 22 juin 1974 au Touquet-Paris-Plage, nous pouvions passer au stade de l'analyse par la reconnaissance faciale.

Précisons que, comme beaucoup de témoins que nous avons croisés dans l'affaire Trogneux, Anne-Marie Bouchez semble avoir tenté d'intoxiquer **Emmanuelle Anizon** lors de la remise de la photo de son mariage, en laissant entendre qu'en 1976, Brigitte Trogneux n'était pas mariée avec André Auzière. Peut-être, mais c'est moins probable, s'agissait-il d'une simple erreur de la part d'Anne-Marie Bouchez ? Quoi qu'il en soit, voici comment Emmanuelle Anizon raconte l'épisode dans *L'Affaire Madame* (StudioFact Éditions, 2024) : « J'ai déjeuné aussi avec une des meilleures amies de Brigitte, qui l'a fréquentée adulte, jeune maman, en couple. Dans sa jolie maison avec potager, cette amie a mis beaucoup d'énergie à ne rien me raconter, et m'a juré n'avoir conservé aucune photo de ces années d'amitié. Quelques semaines plus tard, elle m'a rappelée pour me dire que je ne devais, à la demande expresse de Brigitte, "rien !" dévoiler de ce qu'elle m'avait dit, pourtant si anodin. J'ai alors eu une pensée solidaire pour ses biographes. Effectivement, ça n'a pas dû être simple. Et puis un jour, une autre amie de classe de Brigitte, bavarde et drôle, me lâche au bout d'une heure de conversation au téléphone que Brigitte Trogneux a été sa témoin de mariage en 1976. En revanche, elle est étonnée car selon elle, sa témoin n'était pas mariée à l'époque et n'avait en tout cas pas d'enfant, alors que cette dernière était censée avoir convolé deux ans plus tôt et avoir donné naissance à **Sébastien** [**Auzière**]. Je n'ai pas réussi à éclaircir cette question, l'amie ayant coupé court à nos échanges ensuite. Mais elle m'a assuré que c'était bien Brigitte et m'a d'ailleurs envoyé une photo de la cérémonie. Un joli couple dans une église, devant l'autel, et à côté de la mariée en robe blanche, de profil, la témoin, épaules larges, coupe façon **Stone** et **Charden** à frange courte, veste et pantalon "pattes d'éléphant"».

Comme l'ont établi les recoupements, le matériel photographique collecté au cours de notre enquête et l'analyse du matériel photographique (cf. pages 10 à 12), oui, cette femme était bien Brigitte Trogneux, épouse Auzière. Mais ce n'était pas "Brigitte". À ce stade, il fallait déterminer à quelle date précisément "Brigitte" avait commencé à travailler au collège Lucie Berger de Strasbourg sous l'identité de cette femme qui n'était pas elle. Il nous fallait aussi retracer la vie d'André Auzière, puisque c'était bien lui qui, sur l'acte d'état civil, faisait office de pont entre la vie de son épouse, et la vie de l'individu qui, au milieu des années 1980, avait pris sa place et son identité...

ENQUÊTE

Valeurs de référence

Pour comprendre à quoi correspondent les résultats en pourcentage fournis par l'IA visuelle, rappelons que les spécialistes de cette technologie considèrent 70% (high) comme le seuil d'identification, avec des minorations observées dans la prépuberté ou dans l'extrême vieillesse, en particulier chez les hommes. Nous sommes ici dans une très bonne configuration pour déterminer si «Brigitte» est bien Brigitte Trogneux. Voici donc les résultats attendus avec une batterie de tests où l'identification est établie par ailleurs. Il s'agit de 8 femmes, nées, comme Brigitte Trogneux, en 1953. Nous avons choisi, en termes de dates, des configurations se rapprochant le plus possible de celles opposant Brigitte Trogneux en 1974 et en 1976 à «Brigitte». De gauche à droite et de haut en bas : l'ancienne Première ministre pakistanaise **Benazir Bhutto** (1972 vs 2007), l'ancienne présidente de la Nation argentine **Cristina Kirchner** (1974 vs 2024), la chanteuse américaine **Cyndi Lauper** (1970 vs 2019), la femme politique américaine **Elaine Chao** (1979 vs 2019), la comédienne **Isabelle Huppert** (1974 vs 2018), l'actrice américaine **Kim Basinger** (1978 vs 2023), la femme politique française **Ségolène Royal** (1980 vs 2017) et l'animatrice de télévision **Dorothée** (1978 vs 2010).

ENQUÊTE

Brigitte Trogneux (face) vs «Brigitte»

Avec une moyenne de 53,816% (low) sur un panel de 60 photos, *Face ++* donne un résultat à plus de 16 points sous le seuil d'identification. Un résultat qui confirme, hors de toute marge d'erreur, que l'individu né **Brigitte Trogneux** du sexe féminin le 13 avril 1953 à Amiens (Somme), épouse **André Auzière**, le 22 juin 1974 au Touquet-Paris-Plage (individu dont les photos de jeunesse existent), n'est pas «**Brigitte**». «Brigitte» s'est pourtant présentée sous cette identité depuis son entrée dans l'enseignement au milieu des années 1980. C'est encore sous cette identité de naissance qui n'est pas la sienne que «Brigitte» a rencontré **Emmanuel Macron** lorsque ce dernier était âgé de 14 ans, et, qu'à ses côtés, cet individu a pleinement intégré la *Nomenklatura* française depuis au moins 2007, avant de s'installer au pouvoir en 2017. Nous sommes donc sur un cas de personnalité politiquement exposée de tout premier plan dont la biographie repose sur ce qui est factuellement une usurpation d'identité...

Brigitte Trogneux (profil) vs «Brigitte»

Avec une moyenne de 51,636% (low) sur un panel de 60 photos, soit plus de 18 points sous le seuil d'identification, *Face ++* confirme les résultats obtenus précédemment.

(Suite au prochain numéro)>>

Faits & Documents, revue éditée par Faits & Documents, 13 bis avenue de La Motte-Picquet, 75007 Paris, France. Tél. 07 66 52 37 56
Directeur de publication : Xavier Poussard. Site internet : *faitsetdocuments.com* / Twitter : *@faitsetdocs*
© Faits & Documents 2024. Reproduction strictement interdite. Courriel : *contact@faitsetdocuments.com*
Mis en page par F&D Communication. Commission paritaire N° 1024I87151. ISSN 1268-5690. Imprimé par RPN, Tremblay-en-France.
Abonnement (18 numéros + 1 index) : 90 € / Soutien : 100 € / Étranger : 95 €